



NON AU HARCÈLEMENT

Victime ou témoin de harcèlement ?
Il y a toujours une personne de confiance
dans votre établissement pour en parler

➔ **N'hésitez pas à vous rapprocher :**

- **d'un élève ambassadeur**
de la lutte contre le harcèlement
- **d'un membre de l'équipe ressource**
de lutte contre le harcèlement
- **d'un adulte de confiance**
(membre de l'équipe de direction,
membre de l'équipe de vie scolaire, enseignants)

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

➔ **En cas de cyberharcèlement,** ne partagez pas, ne commentez pas.

Signalez les contenus,
notamment en appelant le

➔ **3018**



Numéro
d'appel
national

Dans tous les cas, ne tentez pas de résoudre la situation
par vous-même. Un adulte de confiance sera toujours là
pour vous aider.

nonauharcèlement.education.gouv.fr